

portant rectificatif en son Article  
1er du Décret N° 78-63 du 16 Mars 1978  
portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et militaire dans l'Ordre  
du Mérite du Bénin en ce qui concerne  
MONTEIRO Abdou Wassi, Adjudant des  
Forces Armées Populaires Mle 30.105  
(au B S)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-68 du 04 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GEENOU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU la lettre en date du 13 Février 1991 de Monsieur MONTEIRO Abdou Wassi, transmettant l'Acte d'individualité du 11 Mai 1990 et l'avis de Mutation N° 28/B1/EFF/EMFDN/FAP du 7 Juin 1979 ;
- VU le Décret N° 78-63 du 16 Mars 1978 portant nomination et promotion à titre exceptionnel et Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est rectifié en son Article 1er le Décret N° 78-63 du 16 Mars 1978 portant nomination et promotion à titre exceptionnel et

Militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin, en ce qui concerne MONTEIRO Abdou Wassi, Adjudant des Forces Armées Populaires N° 30.105 (au BS)

a) AU GRADE DE COMMANDEUR :

Au lieu de :

.....  
- MONTEIRO Abdou Wassi, Adjudant des FAP N° 30.105 (au BS)

L I R E :

a) AU GRADE DE COMMANDEUR :

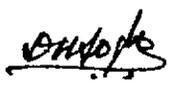
.....  
- MOUTAROU Wassi Olayinka, Adjudant des FAP N° 30.105 (au BS).

Le reste sans changement.

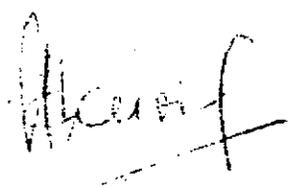
ARTICLE 2.- Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Juillet 1991

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Nicéphore SOGLO

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN p.i.



Grégoire-Gilbert GBENOU.-

AMPLIATIONS : PR 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 20 - CS 4 -  
SCG 4 - SPD 2 - ONEPI 2 - DOCT 1 - CSI 1 - EN-DAN 2 -  
DFE-DIC-INSAE 3 - IGE 2 - UNE-FASJEP-INSJA 3 - Préfets 6 -  
JORB 2 - Intéressé 2.-